

9^e Journée des Archives de l'Université catholique de Louvain

**Falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations
Les maltraitements archivistes**

Louvain-la-Neuve, avril 2009

Appel à communication

De la Donation de Constantin au scandale d'Enron et aux manipulations en cours d'examen de Clearstream en passant par l'Affaire Dreyfus, les falsifications, les instrumentalisations, les censures, les divulgations, bref les maltraitements archivistes, interpellent les archivistes au moins autant que les historiens.

Or, alors que Georges Orwell fait de l'adaptation et du retravail des archives aux évolutions politiques la principale fonction de l'archiviste – ce que certains régimes totalitaires confirmeront jusqu'à la caricature – le 1^{er} article du code de Déontologie des Archivistes proclame que « *Les archivistes maintiennent l'intégrité des archives et garantissent ainsi qu'elles constituent un témoignage du passé durable et digne de foi* ». Les articles ultérieurs insistent sur les responsabilités de l'archiviste en matière de garantie d'authenticité, de communicabilité, d'impartialité, soulignant notamment que « *les archivistes servent les intérêts de tous* ».

Ces principes sont-ils pertinents ? Sont-ils réalistes réalisables, applicables ?

Assurer pleinement cette mission et cette responsabilité va-t-il de soi pour tous les archivistes, publics ou privés ? A quelles difficultés leur mise en œuvre se heurte-t-elle ? Les archivistes ont-ils subi ou subissent-ils des pressions qui visent à leurs faire transgresser ces règles que la profession considère et affirme comme importantes ? Dans quelles circonstances ? A quelles occasions ? Sous quelles formes ? Par quelles instances ou personnes ? Avec quelles motivations ? Avec quelles implications personnelles éventuelles ? Avec quelles réactions individuelles et/ou collectives ? Avec quels effets pour les fonctions archivistes ou pour la valeur sociétale des archives ?

L'objectif n'est donc pas d'établir un catalogue des fraudes et mésusages archivistes, même si quelques analyses exemplaires de cas ne sont naturellement pas exclues, mais d'identifier les défis, voire les tentations, auxquels sont confrontés les archivistes et les conditions utiles, nécessaires ou indispensables pour qu'ils puissent remplir au mieux leur mission.

Il s'agit enfin de dégager de nouvelles pratiques, de nouvelles procédures et de nouveaux outils en phase avec la gestion actuelle de documents.

Les propositions de communication accompagnées d'un résumé d'une dizaine de lignes doivent parvenir à l'adresse paul.servais@uclouvain.be pour le 15 juillet 2008.